

**CONSEIL DE PARIS**  
*Séance des 6 et 7 juillet 2010*

**Vœu présenté par Daniel Vaillant, Myriam El Khomi et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, adopté à l'unanimité du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement relatif au retour d'effectifs policiers supplémentaires aux alentours du carré aux biffins et à une action concertée sur tous les sites parisiens où se développent la vente à la sauvette.**

Considérant que le 17 octobre 2009 s'ouvrait le « carré aux biffins » à l'initiative de la mairie du 18<sup>ème</sup> et que la Ville de Paris créait un espace délimité, sous le pont du périphérique, avenue de la Porte Montmartre, comprenant 100 emplacements gérés par une association spécialisée dans le domaine de l'accompagnement social ;

Considérant que pour permettre le succès de ce dispositif social innovant, un partenariat réunissant tous les acteurs concernés prévoyait : que l'association AURORE gère l'attribution des emplacements aux biffins signataires de la charte et leur propose un suivi et un accompagnement social ; que la Direction de la Protection et de la Prévention de la Ville de Paris assure la bonne tenue et la sécurité à l'intérieur du carré aux biffins et que les services du Préfet de Police assurent une présence policière à l'extérieur du carré aux biffins pour empêcher toute vente à la sauvette ;

Considérant que le Préfet de Police s'était en effet engagé à mettre des effectifs supplémentaires sur le terrain pour occuper physiquement l'espace public avant l'arrivée de vendeurs à la sauvette ;

Considérant qu'un premier bilan, largement positif a pu être tiré de cette expérience : la création de ce carré répond pleinement à la réalité historique et sociale de la biffe en marge du marché aux puces ;

Considérant que la vente à la sauvette a, dans un premier temps, quasiment disparu avenue de la Porte Montmartre et sur le mail Binet, permettant aux habitants de retrouver une légitime tranquillité ;

Considérant qu'au fur et à mesure de la baisse du nombre de vendeurs à la sauvette, les effectifs supplémentaires de police mis à disposition par la Préfecture de Police ont été retirés et seuls les effectifs de police du 18<sup>ème</sup> continuent désormais d'assurer une présence ;

Considérant que depuis quelques semaines, les habitants de la Porte Montmartre nous signalent un retour en nombre des vendeurs à la sauvette avenue de la Porte Montmartre ;

Considérant que des tensions se sont fait jour avec les biffins autorisés à exercer à l'intérieur du carré aux biffins ;

Considérant que le contexte national voit se développer les marchés de la misère et que si ce carré aux biffins ne peut être dupliqué tel quel du fait de sa spécificité locale, sa réussite montre que la seule réponse policière, aussi indispensable soit elle pour garantir la légitime tranquillité des riverains de ces quartiers populaires, ne suffit pas face à ces phénomènes, et que d'autres espaces réglementés pourraient être créés à l'échelon de Paris Métropole ;

Considérant qu'à Paris, le préfet de Police a annoncé en mai dernier un dispositif de renforts policiers sur les sites concernés ;

**C'est pourquoi, sur proposition de Daniel Vaillant, Myriam El Khomri et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris demande au Préfet de Police le retour d'effectifs supplémentaires pour occuper le terrain dès le matin et empêcher la présence des vendeurs à la sauvette aux alentours du carré aux biffins, comme il s'y était engagé en octobre 2009, ainsi qu'une action concertée sur tous les sites parisiens où se développent la vente à la sauvette.**